

Stomatologia 21.1 La facturation des actes dentaires

Fakturowanie świadczeń stomatologicznych



1. Quel élément est essentiel lors du premier contact avec un patient handicapé ?
 - a. La présence d'un grand parking devant le cabinet
 - b. La durée très courte de la consultation
 - c. La première consultation et la prise de contact
 - d. Le choix de la musique dans la salle d'attente
2. À quoi sert principalement le questionnaire préalable ?
 - a. Tester le niveau de français du patient
 - b. Mieux connaître l'aspect médical et les habitudes de vie du patient
 - c. Vérifier si le patient a payé la consultation précédente
 - d. Choisir le jour de la prochaine consultation

1-c 2-b

2. Przeczytaj dialog i odpowiedz na pytania.

Le dentiste a des questions sur la CCAM

Dentysta ma pytania dotyczące CCAM

- Le dentiste:** J'ai quelques doutes sur certains actes de la CCAM. Vous pouvez m'expliquer ?
(Mam kilka wątpliwości dotyczących niektórych procedur w CCAM. Czy może mi Pani wyjaśnić?)
- L'assistante:** Bien sûr, docteur. Lesquels ?
(Oczywiście, doktorze. Które?)
- Le dentiste:** D'abord, le coiffage pulpaire. Comment ça se facture ?
(Na początek: przykrycie miazgi. Jak to się rozlicza?)
- L'assistante:** C'est le recouvrement d'une pulpe exposée. C'est un acte séparé du composite et il est totalement remboursé par la Sécurité sociale.
(To jest pokrycie odsłoniętej miazgi. To zabieg oddzielny od kompozytu i jest w całości refundowany przez Sécurité sociale.)
- Le dentiste:** Très bien. Et le supplément pour les patients sous anticoagulants ?
(Dobrze. A dopłata dla pacjentów przyjmujących antykoagulanty?)
- L'assistante:** Vous l'ajoutez lors d'une extraction. Il compense le temps d'hémostase et il est aussi remboursé.
(Dodaje się ją przy ekstrakcji. Pokrywa czas hemostazy i również jest refundowana.)
- Le dentiste:** D'accord. Et le supplément pour les patients dits « spéciaux » ?
(Rozumiem. A dopłata dla pacjentów określanych jako „specjalni“?)
- L'assistante:** Il concerne les handicaps sévères ou les troubles qui empêchent la coopération. Il est remboursé si c'est bien justifié dans le dossier du patient.
(Dotyczy to poważnych niepełnosprawności lub zaburzeń uniemożliwiających współpracę. Jest refundowana, jeśli jest dobrze uzasadniona w dokumentacji pacjenta.)

- Le dentiste:** Et pour retirer un corps étranger dans un canal radiculaire ? *(A co z usunięciem ciała obcego z kanału korzeniowego?)*
- L'assistante:** L'ablation d'un corps étranger est un acte à part. Le tarif est libre, il est fixé par la clinique. *(Usunięcie ciała obcego to odrębny zabieg. Cena jest ustalana swobodnie przez klinikę.)*
- Le dentiste:** Et la Sécurité sociale rembourse quelque chose pour l'ablation d'un corps étranger ? *(Czy Sécurité sociale refunduje coś przy usuwaniu ciała obcego?)*
- L'assistante:** Non, pas pour cet acte. Mais la mutuelle peut couvrir une partie, selon le contrat du patient. *(Nie, nie za ten zabieg. Ale ubezpieczenie dodatkowe (mutuelle) może pokryć część kosztów, w zależności od umowy pacjenta.)*
- Le dentiste:** Donc il faut prévenir le patient. *(Więc trzeba uprzedzić pacjenta.)*
- L'assistante:** Oui, il faut toujours annoncer le prix et vérifier sa mutuelle avant de programmer l'acte. C'est important pour le consentement éclairé. *(Tak, zawsze trzeba podać cenę i sprawdzić jego mutuelle przed zaplanowaniem zabiegu. To ważne dla świadomej zgody.)*

1. Que dit l'assistante à propos du coiffage pulpaire ? *(Co mówi asystentka o przykryciu miazgi?)*
 - a. C'est un supplément réservé aux patients avec handicap.
 - b. C'est un acte séparé du composite et totalement remboursé.
 - c. C'est un acte que la Sécurité sociale ne rembourse jamais.
 - d. C'est toujours gratuit, il n'a pas de code CCAM.
2. Pourquoi le dentiste doit-il prévenir le patient avant l'ablation d'un corps étranger ? *(Dlaczego dentysta musi uprzedzić pacjenta przed usunięciem ciała obcego?)*
 - a. Parce que le Code de déontologie interdit d'annoncer les prix.
 - b. Parce que l'acte est obligatoire pour les patients sous anticoagulants.
 - c. Parce que la mutuelle rembourse toujours l'acte à 100 %.
 - d. Parce que l'acte n'est pas remboursé par la Sécurité sociale et le tarif est libre.

1-b 2-d